



## Sommaire

- 1 | Introduction p.2
- 2 | Performance de l'Afrique centrale en matière de transformation structurelle p.2
- 3 | Principaux goulots d'étranglement à la transformation structurelle de la région p.6
- 4 | Recommandations pour accélérer la transformation structurelle de la région p.8
- 5 | Réponses de la Banque p.10

# La transformation structurelle en Afrique centrale

Perspective historique et recommandations à moyen terme

Cette édition de la revue thématique trimestrielle du département régional - centre (ORCE) est consacrée à la problématique de la transformation structurelle en Afrique centrale. Pour les besoins de cette note, l'Afrique centrale correspond aux sept pays de cette région couverts par ORCE: Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République centrafricaine (RCA), Tchad et République Démocratique du Congo (RDC). La présente revue thématique s'appuie sur les notes préparées pour les sept pays susmentionnés dans le cadre de l'élaboration du rapport sur les Perspectives Economiques Africaines (PEA) 2013.

L'objectif de cette note thématique est de présenter l'expérience des pays de l'Afrique centrale par rapport à la transformation structurelle au cours des deux dernières décennies et d'identifier les défis à relever ainsi que les réformes nécessaires pour permettre à la région d'accélérer la transformation de ses économies. En effet, en dépit d'une croissance économique relativement satisfaisante, l'Afrique centrale fait toujours face aux défis d'une réduction significative de la pauvreté et de la création de meilleures opportunités socioéconomiques pour sa population. Pour relever ces défis, il est impératif d'accélérer les changements structurels dans la région qui sont indispensables non seulement pour soutenir la croissance mais aussi pour la rendre plus diversifiée en développant de nouvelles activités plus productives. Il est donc opportun de comprendre comment la région peut utiliser ses importantes ressources naturelles pour faire face à cet enjeu majeur.

## À retenir

- Les économies d'Afrique centrale n'ont pas connu de transformation structurelle significative au cours des deux dernières décennies même si la situation a été variable selon les pays.
- Les principaux obstacles qui retardent la transformation des économies de la région sont l'insuffisance d'infrastructures, la faiblesse des ressources humaines, les déficiences de gouvernance, la faible qualité de l'environnement des affaires et l'instabilité sociopolitique.
- Une grande priorité doit être accordée à la transparence et à la gouvernance des ressources naturelles, en particulier le renforcement: (i) de la lutte contre la corruption et des mécanismes de contrôle et de responsabilisation; et (ii) des capacités humaines et institutionnelles pour améliorer l'efficacité du gouvernement.
- Les pays de la région doivent utiliser les revenus tirés des ressources naturelles pour investir de manière significative et ciblée dans la construction d'infrastructures de qualité et le développement des compétences techniques et entrepreneuriales.

## Définition de la transformation structurelle

La présente note thématique reprend la définition utilisée par le rapport sur les PEA 2013 qui indique que la transformation structurelle signifie la réallocation de l'activité économique des secteurs à faible productivité vers ceux où elle est plus forte, permettant ainsi de maintenir une croissance forte, durable et inclusive. Ce processus est généralement caractérisé par au moins deux faits stylisés : (i) l'augmentation de la part du secteur manufacturier et des services à forte valeur ajoutée dans le PIB, couplée avec une baisse soutenue de la part de l'agriculture ; et (ii) la baisse de la part de l'emploi agricole et le transfert des travailleurs vers les autres secteurs plus productifs de l'économie.

### À retenir

- Des politiques actives de soutien aux secteurs porteurs ciblées sur le développement de zones industrielles basées sur l'avantage comparatif dans les ressources naturelles, l'octroi de facilités de financement aux PME et le renforcement des capacités des entreprises locales sont nécessaires pour accélérer la transformation structurelle en Afrique centrale.
- L'application des politiques de contenu local doit être plus stricte.
- Les efforts pour créer un environnement favorable à l'investissement privé doivent être accélérés et porter en priorité sur : (i) une protection solide des droits de propriété; (ii) la mise en place d'une fiscalité simple et plus incitative ; et (iii) la simplification de la création d'entreprise.
- La poursuite de l'amélioration des politiques macroéconomiques est essentielle pour gérer efficacement les risques associés au syndrome hollandais et à la volatilité des recettes en provenance des ressources naturelles.

## 1 | Introduction

**1.1 Au cours de la décennie écoulée, l'Afrique centrale a réalisé des performances économiques relativement satisfaisantes mais la région doit encore relever des défis majeurs.** Les importantes ressources naturelles dont dispose l'Afrique centrale lui ont permis d'enregistrer des taux de croissance économique relativement élevés au cours de la dernière décennie. Cependant, en dépit de ces réalisations, la pauvreté demeure élevée et la région reste confrontée à une crise de l'emploi en particulier pour les jeunes. Ces faibles résultats sont généralement attribués aux progrès insuffisants réalisés par les pays de la région dans la transformation structurelle. Il est donc utile de s'interroger sur les raisons pour lesquelles la région n'a pas encore pu tirer le meilleur parti de ses importantes ressources naturelles<sup>1</sup> et d'identifier les mesures pour accélérer la diversification dans des activités économiques plus productives. Ces changements structurels sont nécessaires pour soutenir le rythme de la croissance et réaliser une réduction significative de la pauvreté.

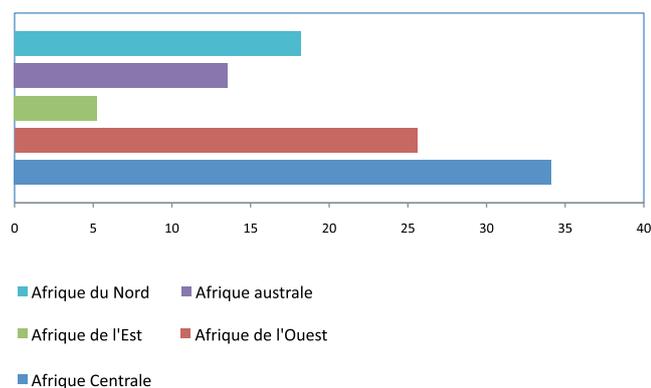
**1.2 L'objectif de cette note thématique est de présenter l'expérience des pays de l'Afrique centrale par rapport à la transformation structurelle.** De façon spécifique, la note: (i) analyse l'évolution structurelle de l'économie de la région au cours des deux dernières décennies et ses principaux moteurs; (ii) fournit une analyse des avancées et des principaux goulots d'étranglement à la transformation économique de la région; (iii) suggère des recommandations de réformes et de politiques pour accélérer la transformation structurelle de la région, en s'inspirant de l'expérience des autres pays qui ont relativement réussi dans ce domaine ; et (iv) présente les réponses de la Banque pour aider les pays de la région à utiliser efficacement leurs ressources naturelles, en mettant en exergue les domaines où cet appui pourrait être renforcé.

## 2 | Performance de l'Afrique centrale en matière de transformation structurelle

### Dotation en ressources naturelles et performances économiques de la région

**2.1 Les pays de l'Afrique centrale disposent d'importantes dotations en ressources naturelles qui constituent a priori des bases solides pour la transformation structurelle de leurs économies.** Les pays de la région sont dotés d'immenses ressources pétrolières, minérales et forestières qui en font l'une des plus riches du continent en termes de capital naturel. Le niveau des rentes tirées des ressources naturelles par rapport au PIB y est en moyenne plus élevé qu'en Afrique (Graphique 1). Les deux principales ressources dont les pays sont dotés sont le pétrole et les mines. Toutefois, tous les pays de la région ne sont pas semblables en ce qui concerne l'importance des ressources naturelles dans leurs économies. Environ 7% des réserves continentales de pétrole se trouvent en Afrique centrale. Les réserves de cobalt, de diamant et de cuivre de la RDC représenteraient à elles seules respectivement 45%, 25% et 3% des réserves mondiales. Le Gabon dispose de près de 3,5% des réserves mondiales de manganèse. La région accueille la deuxième plus importante réserve forestière au monde. Elle recèle d'un potentiel hydroélectrique représentant respectivement environ 60% et 17% du potentiel continental et mondial et compte un vaste réseau hydrographique de 12000 km de voies navigables. Enfin, les pays de la région disposent de plus de 120 millions d'hectares de terres utiles à l'agriculture.

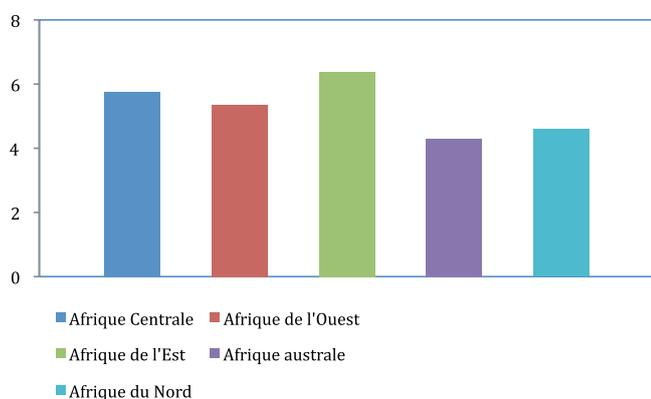
<sup>1</sup> L'analyse mettra l'accent sur les ressources extractives qui représentent une part importante des économies de la région.

**Graphique 1 Rentes tirées des ressources naturelles, 2011**  
en pourcentage du PIB

Sources : Indicateurs de développement en Afrique 2012/2013, Banque mondiale.

## 2.2 Ce capital naturel a permis de stimuler la croissance de la région au cours de la dernière décennie même si d'autres facteurs ont joué un rôle non négligeable.

Les pays de la région ont connu une croissance de 5,8% en moyenne sur la période 2001-2012 contre 3,0% entre 1990-2000, permettant à l'Afrique centrale d'être la deuxième région ayant enregistré la croissance la plus forte en Afrique sur cette période (Graphique 2). Cette performance est d'autant plus remarquable que l'Afrique a été la deuxième région

**Graphique 2 Taux de croissance du PIB réel, 2001-2012**

Sources : Rapports FMI.

du monde à avoir réalisé la croissance la plus rapide. Ces résultats ont été certes obtenus grâce à l'amélioration de la gestion et des politiques macroéconomiques et dans une moindre mesure à la mise en œuvre de réformes structurelles. Mais la hausse des prix mondiaux des matières premières<sup>2</sup>, conjuguée à de nouvelles découvertes de réserves de pétrole, a constitué un facteur particulièrement favorable aux bonnes performances économiques des pays de la région.

## 2.3 Les revenus tirés des ressources naturelles ont également permis de financer d'ambitieux programmes d'investissements publics dans la grande majorité des pays de la région.

Les recettes publiques tirées de l'exploitation des ressources naturelles ont représenté en moyenne 60% des recettes totales des Etats<sup>3</sup>. Les contributions les plus élevées sont enregistrées en Guinée équatoriale (91%), au Congo (82%) et au Tchad (67%)<sup>4</sup>. Ces ressources ont permis de lancer un important programme de mise à niveau des infrastructures notamment énergétiques et de transports. Cet effort financier des pays combiné à la hausse des flux d'investissements étrangers directs (IDE) notamment dans les secteurs extractifs ont permis de porter le taux d'investissement public moyen de la région de 23,2% du PIB entre 2002-2005 à 29,1% entre 2009-2012 contre 22,5% du PIB pour l'Afrique subsaharienne même si cette moyenne cache des disparités (Tableau 1). Ce niveau d'investissement est en ligne avec les valeurs minimales suggérées par l'expérience internationale qui indique que la transformation structurelle nécessite généralement un taux d'investissement global d'au moins 25-30% du PIB. Néanmoins, il semble que dans le cas des pays d'Afrique centrale, la réalisation de cette cible n'a pas été synonyme de changements notables dans la structure de leurs économies.

**Tableau 1 Investissement total (% du PIB)**

	2012
Cameroun	19,7
RCA	15,0
Tchad	35,1
RDC	27,4
Congo	25,7
RGE	50,6
Gabon	31,2
Afrique sub-saharienne	22,2
Pays exportateurs de pétrole	22,0

Sources : Département de la Statistique de la BAD et FMI.

<sup>2</sup> Entre 2001 et 2012, les prix des métaux et du pétrole ont plus que triplé, atteignant des niveaux sans précédent (Source : Base de données de la Banque mondiale sur les cours des matières).

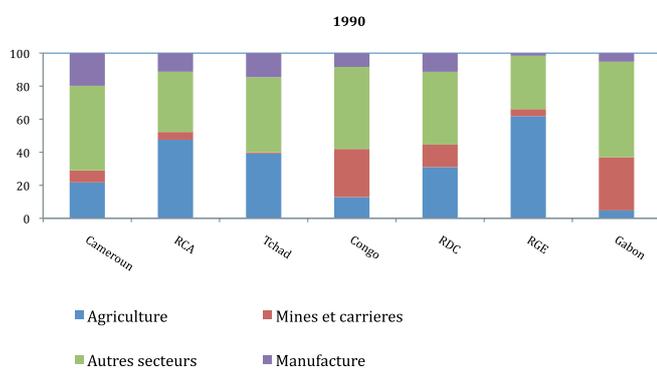
<sup>3</sup> Il faut néanmoins souligner le cas particulier de la RCA où les revenus issus du secteur extractif, bien qu'ayant doublé entre 2008 et 2010, ne représentent pas plus de 10% des recettes publiques totales.

<sup>4</sup> Sources : FMI.

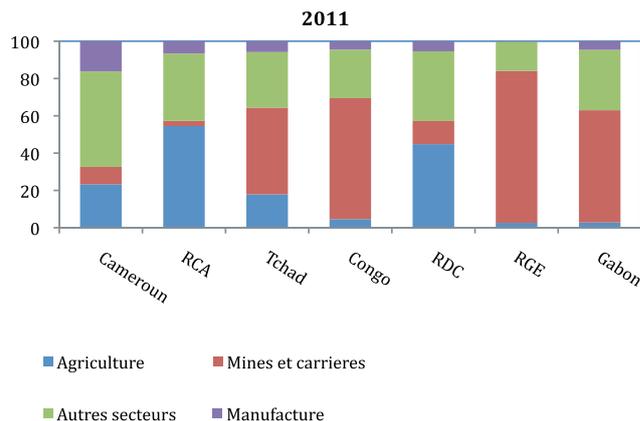
## 2.4 Au cours des deux dernières décennies, les économies d'Afrique centrale ont connu des changements structurels limités, même si la situation a été variable selon les pays.

L'évolution de la structure des économies de la région sur la période 1990-2011 a été caractérisée par une augmentation de la part du secteur extractif dans le PIB dans la plupart des économies de la région et une baisse progressive de la contribution de l'industrie manufacturière et du secteur des services même si l'on note quelques spécificités selon les pays (Graphique 3). Si on prend la région dans son ensemble, la part du secteur manufacturier a baissé de 10,3% en 1990 à 6,2% en 2011 tandis que celle du secteur des services diminuait de 42% à 27,5% sur la même période. Ces tendances sont contraires à un des principaux faits stylisés de la transformation économique qui se manifeste à travers une progression sensible de la contribution de ces deux secteurs à la formation du PIB, qui est essentielle à l'augmentation de la productivité globale de l'économie ainsi qu'à l'élargissement et à la pérennisation de la croissance. A fin 2011, aucun des pays de la région n'a une part du secteur manufacturier dans le PIB supérieure à 10% à l'exception du Cameroun qui dispose du secteur industriel le plus important de la région. Enfin, bien que la baisse de la part de l'agriculture dans le PIB<sup>5</sup> soit généralement perçue comme un indicateur de transformation structurelle d'une économie, celle-ci est plus due à la découverte des ressources naturelles dans le cas des pays d'Afrique centrale.

**Graphique 3** Composition sectorielle du PIB, 1990-2011



Sources : Base de données de la CNUCED.



Sources : Base de données de la CNUCED.

## 2.5 Le développement des activités extractives, la découverte de nouvelles ressources et le contexte international ont constitué des facteurs déterminants dans l'évolution de la structure économique des pays de la région.

En effet, l'arrivée à maturation des champs pétroliers existants, la mise en exploitation de nouveaux gisements de pétrole notamment au Tchad ainsi que la hausse sensible des cours des matières premières se sont traduites par l'augmentation progressive de la taille du secteur extractif dans l'économie régionale. Au Tchad, la découverte du pétrole et son exploitation à partir de 2003 ont conduit à une augmentation de la valeur ajoutée pétrolière en pourcentage du PIB de moins de 4% en 2000 à près de 30% en 2012. En RDC, la taille du secteur minier et métallurgique est passée de 10,3% du PIB en 2000 à près de 17% en 2011. Ces changements ont été aussi soutenus par les IDE réalisés notamment par les partenaires émergents. Dans les autres pays producteurs de pétrole de la région notamment le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale, l'accélération de la production pétrolière explique l'accroissement progressif du rôle du secteur pétrolier dans l'économie<sup>6</sup>. En revanche, en RCA, l'importance du secteur extractif dans l'économie demeure relativement limitée, contribuant pour moins de 2,5% au PIB. Les déficiences dans la gouvernance et les infrastructures ainsi que l'instabilité politique ont aussi joué un rôle dans l'évolution de la structure économique de la région et ont plutôt constitué des facteurs de changement négatifs. Cela explique, en partie, pourquoi la transformation économique a été plus lente que dans les autres régions du continent.

<sup>5</sup> Dans le cas de la RCA où la part de l'agriculture dans le PIB a augmenté ou de celui de la RDC où elle représente encore près de 35%, le secteur agricole reste pour l'essentiel orienté vers les activités vivrières de subsistance à faible productivité et la production de cultures de rente non transformées pour l'exportation.

<sup>6</sup> Toutefois, on note une baisse de la production pétrolière dans ces pays au cours des trois dernières années.

## 2.6 La performance de l'Afrique centrale en matière de transformation structurelle a été inférieure à celle des autres régions du continent.

En particulier, si la baisse de la contribution du secteur manufacturier au PIB depuis 1990 a été observée dans toutes les régions du continent, elle a été plus prononcée en Afrique centrale. La part du secteur manufacturier dans le PIB de l'Afrique centrale a chuté d'environ 10,5% en 1990 à 6,2% en 2011 alors qu'elle a régressé de 12,4% à 8,6% sur la même période pour l'Afrique prise globalement. La part moyenne de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB de la région est trois fois inférieure à la moyenne des trois pays africains ayant le secteur manufacturier le plus important. Cela illustre les progrès qui restent à accomplir pour réussir la transformation structurelle dans la région. Cette conclusion est également valable pour la structure des exportations.

## 2.7 Le profil d'exportation de la région n'a pas vraiment évolué au cours des deux dernières décennies et demeure caractérisé par la dépendance à l'égard des produits de base à faible valeur ajoutée.

Les exportations dépendent encore d'une gamme étroite de produits, en particulier les hydrocarbures et les minéraux. Dans les trois principaux pays pétroliers de la région, le pétrole représente plus de 80% des exportations totales. En RCA et en RDC, plus de trois quarts des exportations totales sont dépendantes de deux produits : le bois et les diamants pour le premier pays et le cobalt et le cuivre pour le second. Dans la totalité des pays de la région, la part des ressources naturelles dans les exportations totales de biens dépasse 80%. Le manque de diversification des exportations des pays d'Afrique centrale est confirmé par l'évolution de l'indice de Herfindahl<sup>7</sup> pour la région qui est resté supérieur à 0,55 sur la période 1995-2012 alors qu'il a baissé dans toutes les autres régions d'Afrique (Tableau 2). De plus, la part des produits manufacturés à forte valeur ajoutée dans les exportations totales n'a pas dépassé 8%.

## 2.8 Quelques tentatives de diversification des économies à partir des ressources naturelles ont été engagées par les pays de la région.

**Tableau 2** Diversification des exportations

	1995	2000	2005	2012
Afrique centrale	0,57	0,67	0,64	0,60
Afrique de l'Ouest	0,48	0,49	0,49	0,43
Afrique de l'Est	0,51	0,49	0,39	0,35
Afrique australe	0,49	0,45	0,50	0,48
Afrique du Nord	0,42	0,40	0,42	0,38

Sources : Base de données de la CNUCED.

revenus tirés de l'exploitation des ressources pour rattraper les retards accumulés sur le plan des infrastructures en vue de soutenir la transformation de leurs économies. La plupart des pays se sont également engagés dans des réformes visant notamment à accélérer l'amélioration du climat des affaires comme le détaille l'étude sur l'environnement du secteur privé dans les pays de la CEEAC réalisée par la Banque en 2012<sup>8</sup>. Des mesures ont été prises pour favoriser la transformation locale des ressources comme l'interdiction d'exportation des grumes dont l'impact a été limité par des contraintes de compétitivité sur le plan international et de main d'œuvre et une faible application de la réglementation. A titre d'illustration, au Gabon, où cette mesure a été introduite en mai 2010, 90% de la main d'œuvre employée dans les usines de transformation du bois n'est pas qualifiée. Les gouvernements concernés ont également initié un partenariat avec les pays émergents. Bien que cette expérience soit récente, les premiers constats tendent à montrer que les investissements en provenance des pays émergents n'ont pas eu pour l'heure un impact significatif sur le système productif local, car n'envisageant pas une intégration dans la chaîne de valeurs des entreprises locales. L'étude sur l'environnement du secteur privé susmentionnée montre que les liens en amont et en aval entre les entreprises locales et les firmes étrangères d'exploitation des ressources ont été limités jusqu'ici à des activités à faible productivité et teneur en actifs qualifiés et en périphérie du cœur de métier des entreprises internationales. Plus récemment, les pays de la région ont, dans le cadre de programmes d'industrialisation, initié des actions d'envergure dont l'objectif final est de promouvoir la transformation de leurs économies notamment à travers des zones économiques spéciales (Encadré 1). Mais ces mesures sont très récentes pour avoir un impact significatif et la création de chaînes de valeur à partir du secteur des ressources naturelles a été globalement limitée.

## 2.9 Les liens du secteur des ressources naturelles avec le reste de l'économie sont relativement limités.

En dehors de leur contribution au budget des Etats, la contribution directe du secteur à l'économie locale est modeste. En effet, une partie limitée des activités économiques des autres secteurs dépende de la production pétrolière et minière sous la forme de services consommés par les compagnies du secteur extractif et de contrats de marchés publics financés par les recettes tirées des ressources naturelles. En particulier, le secteur du bâtiment et des travaux publics a bénéficié de la diffusion de la rente pétrolière et minière à travers les chantiers ouverts dans les infrastructures dans la plupart des pays de

<sup>7</sup> L'indice de Herfindahl est par construction compris entre 0 et 1. Plus l'indice est élevé, plus faible est la diversification des exportations.

<sup>8</sup> Etude sur l'environnement de l'investissement privé dans les pays de la CEEAC, Département régional de la Banque pour l'Afrique centrale, BAD, 2012.

### Encadré 1 Initiatives visant à promouvoir la transformation structurelle

Afin de promouvoir la transformation structurelle, les pays de la région se sont engagés dans la mise en œuvre d'une politique industrielle impliquant notamment la mise en place de zones économiques spéciales (ZES). Au **Gabon**, le gouvernement a signé en 2010 un accord de partenariat avec OLAM, entreprise singapourienne, pour mettre en œuvre une ZES à Nkok, situé à 25 kilomètres de Libreville dont l'objectif est de contribuer à la diversification du tissu productif. La ZES se concentrera sur la transformation du bois mais comprendra aussi la production d'huile de palme, d'engrais pétrochimiques et de caoutchouc naturel. Grâce à des incitations spéciales, notamment des exemptions fiscales, le Gouvernement entend attirer plusieurs centaines de millions de dollars d'investissements annuels dans la ZES et créer près de 9000 emplois directs. Au **Congo**, le Gouvernement a également démarré la mise en place, avec l'appui de certains pays émergents notamment la Malaisie, de quatre ZES dédiées aux activités pétrochimiques, minières, agro-alimentaires, forestières ainsi que de transports et de services. Le **Tchad** est dans une démarche similaire, où il existe un projet d'aménagement de ZES sur Djarmaya, en partenariat avec une société chinoise. La création de quelque 1500 emplois directs est attendue. Au **Cameroun**, afin de promouvoir la transformation du tissu productif, l'Etat a sélectionné 14 filières à développer, notamment le bois, les céréales l'huile de palme, le cacao, le café et les minerais. En **RDC**, la stratégie de diversification des autorités est articulée autour du développement de cinq pôles de croissance consacrés, entre autres, au développement des industries manufacturières axées sur le cuivre, le cobalt, de la logistique de transport et des industries agro-alimentaires et du bois. En **RCA**, le Gouvernement a entrepris en 2011 la promotion de la première unité industrielle d'envergure du pays avec une société canadienne (AXMIN) pour l'exploitation de l'or. Ce projet, qui vise à servir de catalyseur pour l'exploration minière en RCA, devrait employer entre 615 et 670 personnes recrutées localement pour la plupart. Les autres mesures prises ou envisagées par les pays de la région portent sur : (i) la création d'agences de promotion des investissements et des exportations pour développer les secteurs porteurs de l'économie ; (ii) la mise en place de banques de développement des PME ; (iii) l'octroi de subventions à des secteurs spécifiques et d'incitations fiscales; et (iv) la création d'écoles et d'instituts spécialisés tournés vers les métiers et les besoins des secteurs à fort potentiel de croissance.

la région. Mais les liens en amont et en aval entre le secteur des ressources naturelles, en particulier extractif, et les autres secteurs de l'économie demeurent faibles en raison du fait que l'exploitation pétrolière et minière fonctionne comme des enclaves. Ainsi, la contribution des industries extractives à la création d'emplois et au renforcement des capacités des entreprises locales est faible. Pour illustration, la part du secteur extractif dans l'emploi formel n'a pas dépassé 3% dans les pays de la région<sup>9</sup>. Par ailleurs, les niveaux de création de valeur sont faibles particulièrement en comparaison avec celui

des autres pays riches en ressources naturelles (Encadré 2). La faible création de valeur et le rôle transformatif peu significatif des ressources naturelles traduisent la persistance d'importants obstacles structurels.

### Encadré 2 Faible montée dans la chaîne de valeur

La faiblesse de la création de valeur peut être illustrée à travers l'exemple de la filière bois au Gabon, au Congo et au Cameroun. Malgré les mesures prises par les gouvernements pour promouvoir une transformation locale plus poussée, la part de la production de bois sous une forme à plus forte valeur ajoutée, notamment des contreplaqués et des feuilles de placage, ne représentait que 6% et 3% respectivement au Cameroun et au Congo. Au Gabon, cette part est sensiblement plus élevée mais demeure aussi relativement modeste (environ 35%). Dans ces trois pays, entre trois quarts et la totalité des exportations consistaient en billes ou d'autres formes de base transformées. A titre de comparaison, les grands producteurs asiatiques notamment la Chine, la Corée du Sud et l'Indonésie exportent entre 58 et 97% de leurs bois d'œuvre sous une forme de transformation avancée.

## 3 | Principaux goulots d'étranglement à la transformation structurelle de la région

**3.1 L'analyse des notes pays pour les PEA 2013 montre que les principaux goulots d'étranglement à la transformation structurelle des économies de la région sont :**

(i) l'insuffisance d'infrastructures de qualité ; (ii) la faiblesse du capital humain et l'inadéquation des compétences; (iii) une faible gouvernance et un climat des affaires défavorable ; (iv) une détérioration de la compétitivité ; et (v) l'instabilité socio-politique. L'importance de ces contraintes varie d'un pays à un autre mais elles traduisent les défis majeurs auxquels les gouvernements de la région sont actuellement confrontés pour tirer le meilleur parti de leurs ressources naturelles<sup>10</sup>.

**3.2 Déficit d'infrastructures de qualité.** Les pays de la région ont investi massivement dans les infrastructures au cours des dernières années mais le déficit dans ce domaine demeure important au regard des retards accumulés. Selon l'étude AICD (Africa Infrastructure Country Diagnostic) réalisée par la Banque mondiale en 2010, la région demeure la moins dotée en infrastructures de base en Afrique, en particulier dans l'énergie et les transports. Dans le domaine de l'énergie, bien que disposant du potentiel hydroélectrique le plus important

<sup>9</sup> Sources : Notes pays sur les PEA 2013.

<sup>10</sup> Il existe d'autres obstacles importants selon les pays comme l'enclavement ou la faiblesse des marchés financiers. La faible intégration des pays de la région constitue aussi un obstacle à leur transformation structurelle. Mais une analyse complète des facteurs qui entravent la transformation structurelle des pays de la région dépasse le cadre de cette note.

du continent, l'Afrique centrale a le secteur énergétique le moins développé avec un taux d'accès à l'électricité de 14,4%, soit deux fois moins que la moyenne de l'Afrique. L'électricité est citée comme le principal obstacle infrastructurel au développement des entreprises dans la totalité des pays de la région. Dans le domaine des transports, le pourcentage des routes revêtues est de 8% contre 16% pour l'Afrique subsaharienne. Le déficit d'infrastructures est aggravé par le manque d'entretien et l'inefficience des processus douaniers et portuaires. Combinées, ces déficiences se traduisent par des coûts élevés qui grèvent la compétitivité et la productivité des économies de la région.

**3.3 Décalage entre la dotation actuelle en infrastructures et le niveau des ressources engagées.** La qualité des infrastructures n'est pas en rapport avec le niveau de dépense en raison de l'inefficience des investissements effectués. En moyenne, la qualité de l'investissement public capturée par l'indice de gestion des investissements publics (PIMI)<sup>11</sup> du FMI, est plus faible en Afrique centrale que dans les autres régions du continent. Les domaines où les déficiences sont importantes concernent l'évaluation et la sélection des projets<sup>12</sup>. Cette faible performance découle, en grande partie, de l'insuffisance des capacités techniques et se traduit par des rendements inadéquats de l'investissement public et privé, ce qui constitue un facteur bloquant pour la compétitivité du secteur hors ressources naturelles. Les déficiences dans la gouvernance du secteur des infrastructures, notamment la mauvaise gestion des entreprises publiques et la corruption, jouent aussi négativement sur la qualité et le rendement de l'investissement public.

**3.4 Climat des affaires peu incitatif.** L'environnement des affaires constitue une entrave importante à la transformation des économies de la région malgré les avancées réalisées au cours des dernières années. Entre 2005 et 2012, les pays de la région ont entrepris une quarantaine de réformes de la réglementation des affaires<sup>13</sup>, notamment dans les domaines de la création d'entreprises, de l'obtention des prêts et du paiement des impôts. Cependant, ces réalisations ont été inférieures à celles des autres pays du monde. Ainsi, la majorité des pays de la région continuent d'occuper le bas du classement de la pratique des affaires effectué par la Banque mondiale. Le rang moyen des pays d'Afrique centrale est passé de 159 sur 175 pays en 2006 à 175 sur 185 pays en 2013. L'importance des déficiences en matière de

pratique des affaires varie selon les pays mais quatre domaines urgents de réformes communs peuvent être mis en exergue : (i) la création d'entreprise ; (ii) l'accès au crédit ; (iii) l'environnement juridique ; et (iv) le commerce transfrontalier.

### **3.5 Inadéquation des ressources humaines aux opportunités et besoins de la transformation économique.**

L'Afrique centrale a sensiblement amélioré l'accès à l'enseignement primaire mais reste confrontée à un défi de taille dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement technique et supérieur. Si l'on prend la région dans son ensemble, moins de 10% des effectifs scolaires sont inscrits dans des filières professionnelles et techniques<sup>14</sup>, largement en deçà de la norme minimale de 20% prescrite par l'UNESCO. Plus important, l'inadéquation des compétences produites par le système éducatif aux besoins des économies et la faible qualification de la main-d'œuvre disponible constituent une sérieuse entrave à l'émergence des filières identifiées pour porter la diversification.

### **3.6 Une gouvernance encore déficiente malgré les récentes améliorations.**

Les obstacles à la transformation économique évoqués ci-dessus trouvent leur source dans une défaillance dans la gouvernance des pays concernés. Au cours des dix dernières années, des changements positifs ont été enregistrés dans le domaine de la gouvernance mais à un rythme trop lent pour permettre à la région d'atteindre ses objectifs de transformation économique. Dans la majorité des pays de la région, la gestion des ressources naturelles a été améliorée à travers le renforcement de la législation relative au secteur extractif et l'amélioration de la gestion des finances publiques. En dépit de ces progrès, les principaux indicateurs de gouvernance des pays d'Afrique centrale sont inférieurs aux moyennes régionales qui sont déjà relativement faibles (Tableau 3). La transparence et l'obligation de rendre compte dans la gestion des ressources publiques sont limitées en raison notamment de la faiblesse des institutions publiques chargées du contrôle de l'action gouvernementale mais également de la société civile et du manque d'informations sur les revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles. Par ailleurs, à l'exception du Congo, aucun pays de la région n'a encore atteint le statut de pays conforme à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE). L'expérience des autres pays riches en ressources naturelles qui ont pu transformer leurs économies montre que la gouvernance a joué un rôle crucial dans leur réussite.

<sup>11</sup> Cet indice capture la qualité et l'efficacité des processus d'investissement à travers quatre étapes consécutives: l'évaluation des projets, la sélection, la mise en œuvre et l'évaluation ex post.

<sup>12</sup> Era Dabla-Norris et al., 2011: Investing in Public Investment: An Index of Public Investment Efficiency, IMF Working Paper 11/37.

<sup>13</sup> Source : [www.doingbusiness.org](http://www.doingbusiness.org).

<sup>14</sup> Voir Monographies pays sur l'environnement de l'investissement privé, ORCE, BAD.

**3.7 Une détérioration de la compétitivité de l'économie due en partie au syndrome hollandais.** L'étude sur l'environnement de l'investissement privé dans la CEEAC a mis en exergue une manifestation du syndrome hollandais dans certains pays de la région. À l'exception de la RDC, il apparaît que tous les autres pays ont connu une appréciation du taux de change durant la précédente décennie. Celle-ci a été notable pour la Guinée équatoriale, le Congo et le Gabon où le taux de change effectif réel se serait apprécié de 58%, 31% et 21% respectivement, reflétant une expression du «syndrome hollandais» qui a induit une érosion de la compétitivité et de la capacité de diversification. Dans ces trois pays producteurs de pétrole, l'évolution des salaires et des coûts relatifs internes a suivi l'augmentation du coût de la vie, stimulée par les revenus des hydrocarbures faisant obstacle à la production d'autres biens échangeables que les matières premières.

**3.8 Un contexte sociopolitique peu favorable à la transformation économique.** La stabilité politique est une condition nécessaire pour la réussite de tout programme de développement économique. La levée des contraintes structurelles aura une incidence limitée si l'environnement politique n'est pas propice à l'investissement. Ces conclusions se vérifient pour la région. En effet, les conflits que la moitié des pays d'Afrique centrale a connus au cours des deux dernières décennies ont entravé leur processus de transformation éco-

nomique. Ils ont causé la destruction du tissu économique et des infrastructures et entraîné une très forte fragilisation des institutions publiques et la mauvaise gouvernance. Ces conflits ont, en partie, été alimentés par les ressources naturelles et la volonté de contrôler les rentes qui leur sont associées.

## 4 | Recommandations pour accélérer la transformation structurelle de la région

**4.1 Il est évident qu'il n'existe pas de stratégie unique pour favoriser la transformation structurelle et que celle-ci dépendra de la situation particulière de chaque pays.** En effet, la trajectoire de transformation structurelle d'un pays dépendra, entre autres, des caractéristiques de son économie, de ses avantages comparatifs et de l'étendue des obstacles qui entravent son développement. Tout en reconnaissant cette dimension, la note suggère des recommandations de réformes pour lever concrètement les principaux obstacles à la transformation structurelle de la région en tenant compte de sa situation spécifique et en s'inspirant de l'expérience pertinente de quelques pays d'Afrique qui ont réussi dans ce domaine. L'importance et l'urgence des recommandations proposées ci-après varieront selon les pays mais elles portent sur des domaines cruciaux communs où les efforts des pouvoirs publics doivent être accélérés.

**Tableau 3** Indicateurs de gouvernance

Rubrique	Mo Ibrahim		Indice de Perception de la corruption (IPC)		ITIE Statut
	Rang 2000	Rang 2011	Rang 2006	Rang 2012	
Cameroun	33	36	138	144	Candidat
RCA	48	48	130	144	Suspendu
Tchad	45	50	156	165	Candidat
Congo	44	41	142	144	Conforme
RDC	51	51	156	160	Suspendu
Guinee equatoriale	46	44	151	163	Radie
Gabon	28	22	90	102	Radie
Afrique centrale	42	42	138	153	-
Afrique de l'Ouest	20	22	117	100	-
Afrique de l'Est	28	28	115	129	-
Afrique australe	18	17	88	89	-
Afrique du Nord	19	22	79	108	-

Source : Fondation Mo Ibrahim, Transparency International et EITI.

**4.2 Recommandation 1 : Renforcer la transparence et l'efficacité des institutions et de la gouvernance.** Si cette recommandation pourrait s'appliquer à la plupart des pays africains, elle revêt un caractère particulièrement important pour les pays de la région en raison de leurs richesses naturelles. A cet égard, l'expérience du Botswana<sup>15</sup> qui est souvent cité comme un pays ayant réussi à utiliser judicieusement les revenus tirés de ses richesses minérales est particulièrement pertinente pour les pays d'Afrique centrale. L'expérience du Botswana, montre que les gouvernements des pays de la région devraient mettre l'accent sur : (i) le renforcement de la lutte contre la corruption et des mécanismes de contrôle et de responsabilisation qui sont essentiels pour maintenir un degré élevé d'obligation de rendre compte et de transparence; (ii) le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour améliorer l'efficacité du gouvernement et la qualité de la dépense publique; et (iii) l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des informations financières sur la gestion et les pratiques relatives au secteur des ressources naturelles, y compris la publication des contrats.

**4.3 Recommandation 2 : Accélérer la mise à niveau des infrastructures et des services logistiques.** Les contraintes d'infrastructures sont communes à la grande majorité des pays du continent mais elles sont plus sévères en Afrique centrale comme le démontrent l'étude AICD et l'indice de développement des infrastructures de la BAD<sup>16</sup>. Des ressources importantes ont été consacrées aux infrastructures mais les besoins d'investissements pour la transformation économique sont encore considérables, surtout lorsque l'on intègre les besoins liés à la montée dans la chaîne des valeurs dans les industries extractives. Les pays doivent donc continuer à utiliser leurs ressources pour investir de manière ciblée dans l'énergie, les transports et les services portuaires ainsi que dans l'entretien de ces infrastructures afin de maximiser et maintenir l'efficacité des investissements réalisés. En plus du financement des infrastructures physiques, un plus grand engagement des gouvernements est aussi nécessaire pour renforcer la gouvernance du secteur, notamment la gestion des entreprises parapubliques, l'amélioration des cadres réglementaires et le renforcement des capacités de gestion des investissements publics.

**4.4 Recommandation 3 : Mettre en place un cadre et des réglementations prévisibles et favorables à l'investissement privé.** Si l'amélioration de l'environnement du secteur privé est nécessaire pour l'Afrique dans son ensemble,

elle est encore plus urgente pour l'Afrique centrale qui dispose du climat des affaires le moins incitatif du continent. L'exemple de Maurice qui est considéré comme le meilleur pays pour faire des affaires en Afrique, montre que la création d'un environnement réglementaire favorable et des incitations pour les entreprises étrangères à s'y implanter ont contribué à jeter les bases pour la transformation économique du pays. L'exemple de Maurice et les conclusions de l'étude sur l'environnement de l'investissement privé dans les pays de la région montrent que l'action publique devrait porter en priorité sur : (i) une protection solide des droits de propriété à travers le renforcement des capacités et de la performance du secteur de la justice ; (ii) la mise en place d'une fiscalité simple et plus incitative ; et (iii) la simplification de la création d'entreprise.

**4.5 Recommandation 4 : Accorder la priorité au développement des compétences techniques et entrepreneuriales.** Des ressources humaines qualifiées sont vitales pour la transformation économique. A cet égard, les pays de la région devraient accélérer les réformes de l'éducation en particulier technique, professionnelle et scientifique pour améliorer la qualité de la main d'œuvre et augmenter la productivité. Dans ce domaine, la priorité devrait être accordée au développement de curricula pertinents et pratiques mettant l'accent sur l'acquisition de compétences essentielles orientées vers les filières porteuses de diversification ainsi que sur le développement des capacités techniques et entrepreneuriales. Les investissements dans la science et la technologie devraient également être significativement augmentés. Les gouvernements devraient favoriser une approche régionale dans les domaines où des réponses nationales seraient plus coûteuses.

**4.6 Recommandation 5 : Améliorer l'application des politiques de contenu local.** Les gouvernements des pays d'Afrique centrale devraient appliquer de manière plus stricte les réglementations sur la teneur locale des produits afin d'amener les entreprises dominantes du secteur extractif à mieux intégrer leurs opérations avec l'économie locale et à renforcer les liens avec les entreprises locales. Des pénalités à la hauteur des incitations accordées pourraient être imposées en cas de non-respect de la réglementation.

**4.7 Recommandation 6 : Fournir des incitations et un soutien ciblé aux secteurs porteurs pour favoriser l'établissement de liens entre le secteur des ressources na-**

<sup>15</sup> Le Botswana est constamment classé par Transparency International dans le quartile supérieur des pays au niveau mondial.

<sup>16</sup> The Africa Infrastructure Development Index, May 2013, BAD.

**turelles et le reste de l'économie.** L'expérience de certains pays africains et d'Asie montre que des politiques actives de soutien jouent un rôle clé dans la transformation économique à condition qu'elles soient sélectives et bien conçues dans le cadre de stratégies à long terme et de politiques sectorielles pertinentes. En particulier, la création de zones franches d'exportation et des programmes de soutien actif aux PME ont constitué une dimension clé de la stratégie de transformation de Maurice et dans une moindre mesure de la Namibie. La politique publique dans ces deux pays a également accompagné le renforcement des capacités des entreprises locales pour leur permettre d'entrer dans les chaînes de valeur nationales. Tirant les leçons de l'expérience mauricienne et namibienne et tenant compte de la situation spécifique de la région, les pays d'Afrique centrale devraient utiliser leurs revenus tirés des ressources naturelles et des politiques actives pour cibler : (i) le développement de zones industrielles basées sur l'avantage comparatif dans les ressources naturelles ; (ii) l'octroi de facilités de financement aux PME ; et (iii) le renforcement des capacités des entreprises locales qui est essentiel pour rendre effectives les politiques de contenu local.

**4.8 Recommandation 7 : Consolider les acquis en matière de stabilisation macroéconomique en poursuivant des politiques monétaires et budgétaires saines.** Les pays de la région ont acquis au cours de la dernière décennie une stabilité macroéconomique relative. Toutefois, la manifestation du syndrome hollandais mise en exergue par l'étude sur l'environnement du secteur privé de la Banque montre que la poursuite des politiques macroéconomiques cohérentes est essentielle pour gérer correctement les risques associés à ce problème et à la volatilité des recettes en provenance des ressources naturelles.

## 5 | Réponses de la Banque

**5.1 La Banque accompagne déjà les pays de l'Afrique centrale dans leurs efforts pour lever les principaux obstacles à la transformation de leurs économies.** Ses priorités opérationnelles dans la région sont en adéquation avec les domaines critiques où des avancées significatives sont nécessaires pour élargir la base de production des économies de l'Afrique centrale et en ligne avec certaines des recommandations susmentionnées. En effet, elles portent sur les infrastructures, la gouvernance, le développement du secteur privé, l'intégration régionale et le renforcement des capacités. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces priorités à travers le DSIR 2011-2015 pour l'Afrique centrale et les stratégies pays, les interventions de la Banque mettent l'accent sur : (i)

le développement des infrastructures énergétiques et de transport ; (ii) l'amélioration du climat des affaires; (iii) le renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles ; et (iv) le renforcement du capital humain. Dans ces quatre domaines, le montant total des engagements en cours de la Banque s'élève à un peu plus de 4 milliards de dollars des E.U. dont près de 72% pour les infrastructures et 6% pour la gouvernance et la gestion des ressources naturelles. Les secteurs d'intervention actuels de la Banque recouvrent des domaines importants pour le développement du secteur privé qui doit être le principal moteur de la diversification des économies de la région. Néanmoins, la Banque doit intensifier ses efforts pour jouer un rôle catalyseur dans la transformation des économies de la région. A cet égard, une attention particulière devrait être accordée aux dimensions suivantes:

==> La Banque doit jouer un rôle plus actif dans le développement du secteur privé en Afrique centrale. En plus de son appui à l'amélioration des services d'infrastructures et du climat des affaires, la Banque devrait renforcer son soutien par l'entremise de son guichet du secteur privé pour accompagner les pays dans : (i) la création de chaînes de valeur notamment dans les industries extractives, l'agro-industrie, les activités forestières et les services de transport et logistiques; (ii) la mise en œuvre de leurs stratégies d'industrialisation et l'opérationnalisation des ZES ; et (iii) le développement des capacités des entreprises locales en particulier des PME.

==> La Banque devrait accorder une grande priorité au développement de l'enseignement technique et professionnel dans ses programmes d'assistance, y compris le financement des programmes de renforcement des capacités des entreprises locales et des compétences entrepreneuriales pour les jeunes travailleurs. La Banque devrait aussi renforcer son appui aux réformes de l'éducation et de la formation. Cette assistance doit accorder une attention particulière à la dimension régionale et à l'implication du secteur privé.

==> La Banque devrait renforcer son appui à l'amélioration de l'efficacité des institutions et de la gouvernance, en particulier la promotion de la gouvernance dans les industries extractives. En plus de son soutien à l'amélioration de l'offre de gouvernance, la Banque pourrait contribuer au renforcement de la demande pour une meilleure gouvernance financière à travers un appui plus significatif aux Parlements, aux organes de surveillance, à la société civile ainsi qu'à l'amélioration des informations permettant de demander des comptes aux gouvernements. La Banque, à travers la Facilité africaine de sou-

tien juridique, pourrait fournir un appui-conseil renforcé aux pays de la région dans la négociation des transactions commerciales complexes portant sur les ressources naturelles.

==> La Banque devrait investir davantage dans le renforcement des capacités de gestion des investissements publics pour améliorer significativement la qualité des infrastructures

et la productivité de l'investissement public et privé. Au-delà des aspects physiques, ces éléments immatériels sont également essentiels pour régler le problème de l'infrastructure publique.

==> La Banque devrait enfin renforcer le dialogue sur la diversification et la gouvernance des ressources naturelles.